

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 février 2008 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1
 Denis Gravel, délégué à l'administration – district #2
 Robert Beauchamp, délégué au transport – district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

Absence

Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3

ANNIVERSAIRE DU MOIS:	5 février:	André Richard
	9 février :	Yanick Labelle
	22 février:	Carole Noiseux

FÊTE LÉGALE DU MOIS: aucune

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 14 et 29 janvier 2008
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2008

ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes - dépôt
- 5.- Fondation des maladies du cœur du Québec/proclamation/don
- 6.- Conseil Intermunicipal de Transport des Laurentides/délégué/nomination
- 7.- Centre Local de Développement (CLD)/délégué/nomination
- 8.- Avis de motion/règlement 260-6-08 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 9.- CRE Laurentides/projet de laboratoire rural sur les paysages/appui

VOIRIE

- 10.- Ruisseau Perrier – remplacement d'un ponceau/certificat progressif no 1/ autorisation de paiement
- 11.- Poste de pompage Loiseau/étalonnage/mandat
- 12.- Parc Albert-Cousineau – terrains de tennis/contrôle qualitatif/autorisation de paiement
- 13.- Descente de bateaux – réfection et dragage/honoraires professionnels/ autorisation de paiement
- 14.- Travaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial – rue André-Soucy (entre la 50^e et la 51^e Avenue)/décompte progressif #3/autorisation de Paiement
- 15.- Travaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial – rue André-Soucy (entre la 50^e et la 51^e Avenue)/libération de la retenue provisoire/ autorisation de paiement

URBANISME

- 16.- Comité consultatif d'urbanisme/23-01-08/adoption du procès-verbal

018

- 17.- Comité consultatif d'urbanisme/23-01-08/dérogation mineure #2008-001/étude
- 18.- Comité consultatif d'urbanisme/23-01-08/subdivision lots 2 126 912 et 2 680 523 à 2 680 527
- 19.- Comité consultatif d'urbanisme/23-01-08/subdivision lot 2 127 939
- 20.- Comité consultatif d'urbanisme/23-01-08/amendement au règlement de zonage no 308-91/autorisation

- 21.- Parole à l'auditoire
- 22.- Levée de la séance

08-02-030

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-031

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 ET 29 JANVIER 2008

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les procès-verbaux des 14 et 29 janvier 2008, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-032

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2008

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2008, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES – DÉPÔT

La Directrice générale, Madame Chantal Pilon, dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le mois de janvier 2008, confirmant un montant total de 18 908,30 \$.

019

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC/PROCLAMATION/
DON

08-02-033

ATTENDU QUE, par ses actions, la Fondation des maladies du cœur du Québec contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes, et que le soutien apporté à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'OCTROYER un don de 50 \$ à la Fondation des maladies du cœur du Québec, et de PROCLAMER le mois de février, Mois du cœur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-034

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DES LAURENTIDES/
DÉLÉGUÉ/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE nommer le maire, Monsieur Jacques Séguin, au poste de représentant délégué de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour siéger au sein du Conseil Intermunicipal de Transport des Laurentides, en remplacement du conseiller, Monsieur Robert Beauchamp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-035

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)/DÉLÉGUÉ/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE nommer le conseiller, Monsieur Robert Beauchamp, au poste de représentant délégué de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour siéger au sein du Centre Local de Développement des Laurentides, en remplacement du conseiller, Monsieur Denis Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-036

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 260-6-08 CONCERNANT LA DIVISION
DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Le conseiller, Denis Gravel, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un projet de règlement ayant pour objet de diviser la Municipalité de Pointe-Calumet en six (6) districts électoraux.

CRE LAURENTIDES/PROJET DE LABORATOIRE RURAL SUR LES PAYSAGES/APPUI

08-02-037

ATTENDU QUE la région des Laurentides a été la première en 2004 à se doter d'une Charte régionale de protection et de mise en valeur des paysages endossée par plus de 150 organismes de la région;

ATTENDU QUE la Table de concertation sur les paysages des Laurentides à laquelle participe la majorité des MRC s'est donné un plan d'action quinquennal et a engagé une chargée de projet spécialisée dans la question des paysages, pour mettre en œuvre le plan d'action régional retenu;

ATTENDU QUE pour ce faire, les MRC et la Conférence régionale des élus contribuent financièrement à la réalisation de ce plan quinquennal;

ATTENDU QUE ce plan d'action, basé sur une approche volontaire et participative, vise à promouvoir une signature régionale laurentidienne en matière de gestion durable des paysages en soutenant le développement d'expertises et d'outils qui bonifient le savoir-faire régional et les interventions locales sur chacun des territoires municipaux;

ATTENDU QUE la protection et la mise en valeur durable des paysages naturels et bâtis des Laurentides est une priorité retenue dans le cadre du Plan d'action Laurentides de la Conférence régionale des élus et dans les planifications stratégiques des organismes sectoriels comme Tourisme Laurentides et le Conseil de la culture des Laurentides;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, le CRE Laurentides, qui coordonne les travaux de la Table, a déposé une proposition de laboratoire incluant les activités prévues dans le cadre du plan d'action de la Table sur les paysages, le 28 décembre dernier. Si le projet est retenu, il pourra bénéficier d'un soutien financier allant jusqu'à 100 000 \$/année pendant 6 ans;

ATTENDU QUE le projet de laboratoire sur les paysages est le seul projet dans les Laurentides et possiblement au Québec sur ce sujet. C'est de plus le seul projet retenu qui couvre les huit (8) MRC de la région administrative. Il n'est donc en concurrence avec aucun des dix (10) projets retenus pour la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet appuie la demande de laboratoire sur les paysages dans la région, puisque la protection et la mise en valeur de ce capital naturel constitue une condition de notre qualité de vie et de notre pouvoir d'attraction à long terme autant dans les Basses-Laurentides qu'au Centre et dans les Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-038

RUISSEAU PERRIER – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU/CERTIFICAT PROGRESSIF # 1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 87 622,37 \$ à la M.R.C. de Deux-Montagnes, lequel représente le certificat progressif #1 ainsi que les honoraires pour les services d'ingénierie, dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau au Ruisseau Perrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-039

POSTE DE POMPAGE LOISEAU/ÉTALONNAGE/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE mandater la firme BSA Groupe Conseil, pour des services professionnels en ingénierie pour l'étalonnage du poste de pompage Loiseau, et pour un montant de 900,00 \$, tel que décrit dans l'offre de services datée du 23 janvier 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-040

PARC ALBERT-COUSINEAU – TERRAINS DE TENNIS/CONTRÔLE QUALITATIF/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 480,08 \$ à la firme Qualilab Inspection Inc., relativement au contrôle qualitatif aux nouveaux terrains de tennis du parc Albert-Cousineau (facture #2008-27).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-041

DESCENTE DE BATEAUX – RÉFECTION ET DRAGAGE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER le paiement au montant de 13 347,47 \$ à la firme Projeco Associés Groupe Conseil Ltée., lequel représente les honoraires professionnels dans le cadre des travaux de réfection de la descente municipale de bateaux et de dragage (facture #0908).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-042

TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL – RUE ANDRÉ-SOUCY (ENTRE LA 50^E ET LA 51^E AVENUE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 283,71 \$ à la firme Bernard Sauvé Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif #3, dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial sur la rue André-Soucy,

entre la 50^e et la 51^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-043

TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL – RUE ANDRÉ-SOUCY (ENTRE 50^E ET 51^E AVENUE)/LIBÉRATION DE LA RETENUE PROVISOIRE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 913,28 \$ à la firme Bernard Sauvé Excavation Inc., lequel représente la libération de la retenue provisoire #1, dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial sur la rue André-Soucy, entre la 50^e et la 51^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-044

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/23-01-08/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 janvier 2008, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/23-01-08/DÉROGATION MINEURE #2008-001/ÉTUDE

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal étudiera la demande de dérogation mineure numéro 2008-001, et rendra sa décision lors de la séance régulière du 10 mars 2008.

Cette demande vise l'immeuble suivant : 236, 61^e Avenue
Lot 1 732 539

Cette demande aura pour effet de rendre conforme un bâtiment ayant une marge latérale de 0,4 m. au lieu de 1,2 m. et ayant une marge arrière de 0,8 m. au lieu de 2 m.

08-02-045

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/23-01-08/SUBDIVISION LOTS 2 126 912 ET 2 680 523 À 2 680 527

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Danny Houle, de la firme Labre & Associés, en date du 20 décembre 2007, et démontrant la subdivision des lots 2 126 912 et 2 680 523 à 2 680 527, pour créer les lots 4 122 449 et 4 122 450 du Cadastre du Québec, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/23-01-08/SUBDIVISION LOT
2 127 939

08-02-046

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Danny Houle, de la firme Labre & Associés, en date du 22 novembre 2007, et démontrant la subdivision du lot 2 127 939 pour créer les lots 4 115 138 à 4 115 142 du Cadastre du Québec, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-02-047

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/23-01-08/AMENDEMENT AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 308-91/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'AUTORISER le Directeur des services municipaux, à faire les démarches nécessaires auprès de l'urbaniste-conseil, afin d'amender l'article 7.2.2 du règlement numéro 308-91 concernant les marges latérales sans ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

08-02-048

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h20, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

